



non-versement paie et arret maladie

Par **equinoo**, le **27/05/2010** à **12:34**

bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis plus d'un an, et mon salaire et indemnités journalières m'ont toujours été versés normalement jusqu'à présent.

or, ce mois-ci, je n'ai rien touché. j'ai appelé la cpam et eux, m'ont confirmé qu'ils avaient bien versé les IJ.

sur mon bulletin de paie, il est indiqué que mon employeur me paie 0€ et j'ai reçu avec mon bulletin, une "situation des dettes". je leur devrais 2638.70€. (pour quelqu'un qui touche le smic, autant dire que c'est pas mal comme dettes).

Impossible d'avoir par téléphone l'organisme qui s'occupe des bulletins de paie, n'y même d'accéder à leurs bureaux, car on a l'interdiction de les contacter...

ma question est : ont-ils le droit de retenir tout mon salaire ?

si non, quelles sont les recours possibles ?

cordialement.